Information

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Département des affaires transversales** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/MAPAT/2021-23**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 02/04/2021
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 3

Objet : Formation "Rencontres de l'innovation pédagogique" sur la thématique 'Eduquer, former, innover, avec ou sans numérique, dans une société numérisée" à destination des personnels d'enseignement, d'éducation et de direction des établissements publics et privés ainsi que des agents des DRAAF/DAAF.

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF EPLEFPA Unions nationales fédératives d'établissements privés (CNEAP, UNREP, UNMFREO) Institut Agro - Montpellier Délégués régionaux à la formation continue (DRFC)

Résumé : Note d'information sur l'organisation en 2021 d'une formation à distance "Rencontres nationales de l'innovation pédagogique" sur la thématique "Eduquer, former, innover, avec ou sans numérique, dans une société numérisée" pour les personnels d'enseignement, d'éducation et de direction des établissements publics et privés ainsi que pour des agents en DRAAF/DAAF (notamment chargés de mission sur les sujets de l'innovation, du numérique ou de la formation).

1. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION

L'innovation pédagogique a pour ambition de relancer une réflexion pédagogique collective au sein des établissements pour une meilleure réussite éducative et scolaire, ou une meilleure insertion scolaire, sociale et/ou professionnelle des élèves, des étudiants, des apprentis et des stagiaires. L'innovation constitue de ce fait, un axe du pilotage pédagogique de l'établissement, au service des apprenants mais également au bénéfice des enseignants, de leur professionnalisation, de l'amélioration en continu de leur pédagogie.

Depuis 2014, la DGER poursuit l'objectif d'impulser au sein de tout établissement des processus d'innovation pédagogique via un *plan de dynamisation et de valorisation de l'innovation pédagogique*.

Dans ce cadre, les Rencontres nationales de l'innovation pédagogique initiées à Toulouse en 2015, renouvelées à Dijon en 2017, se dérouleront pour la troisième édition, en distanciel, les 31 mars, 1er et 2 avril 2021, avec un pilotage de l'institut Agro - Montpellier. Elles porteront sur la thématique suivante : «Éduquer, former, innover, avec ou sans numérique, dans une société numérisée». Elles visent l'amélioration de la professionnalisation des agents et à ce titre ont le statut d'action de formation.

Cette note de service a pour objectif de présenter cette formation mise en place en 2021.

1.1. Objectifs

Cette formation se donne pour objectifs de rassembler des acteurs de la communauté éducative (public et privé), enseignants, formateurs, personnels de direction, inspecteurs de l'enseignement agricole, personnels des DRAAF/SRFD, DAAF/SFD, acteurs du dispositif national d'appui à l'enseignement agricole, enseignants-chercheurs et chercheurs, autour d'une thématique liée à l'innovation pédagogique et permettant d'échanger, de valoriser des initiatives et des expérimentations, de présenter des outils et de partager des questionnements.

1.2. Public cible

Sont conviés à cette action de formation :

- des délégations régionales de l'enseignement agricole public et des DRAAF/DAAF :
  - établies par les DRAAF/DAAF en collaboration entre le Chef de SRFD/SFD et la DRFC ;
  - composées, d'une part, très majoritairement d'enseignants, formateurs et CPE des EPLEFPA, et d'autre part, de personnels des équipes de direction des EPLEFPA, de personnels du SRFD/SFD ou de la DRAAF/DAAF, notamment chargés de missions sur les sujets de l'innovation, du numérique ou de la formation ;
- des délégations de l'enseignement agricole privé :
  - établies par chaque fédération nationale CNEAP, UNREP et UNMFREO ;
  - composées de représentants des personnels des établissements privés en veillant à inviter majoritairement des personnels d'enseignement et d'éducation dans la limite d'un quota fixé par fédération ;
- des représentants de diverses institutions invitées par la DGER.

1.3. Programme

Cette action de formation a fait l'objet, pour sa structuration, fin 2019 et début 2020, d'une construction commune par un comité de pilotage composé de représentants des différentes composantes de l'enseignement agricole, de l'inspection de l'enseignement agricole (IEA), de représentants des établissements du dispositif national d'appui (DNA) et des services de la DGER. L'adaptation au format en distanciel a été pilotée par un groupe technique opérationnel (DGER, DNA, IEA).
Elle est co-animée par les équipes du DNA et des personnels de l'Enseignement technique agricole.

Le programme de ces journées de formation est le suivant :

	Points abordés
1ère 1/2 journée MATIN 09h30-12h00	09h30 – 10h00 Ouverture des Rencontres / Discours d'accueil / Présentation du programme 10h00 – 11h00 **Conférence** de Gilles Dowek – **Qu'est-ce qu'une société numérisée ?** Chercheur à INRIA et professeur de l'ENS Paris-Saclay 11h00 – 12h00 **Conférence** de Bruno De Lièvre – **«Intelligence humaine» ou «Intelligence artificielle» au cœur de l'école de demain ?** Professeur à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education de l'Université de Mons
2ème 1/2 journée APRES-MIDI 14h00-18h00 avec une pause	**Pôle 1** : Numérique professionnel et éthique **Pôle 2** : Coopérer pour apprendre / apprendre à coopérer **Pôle 3** : Activités des enseignants et des élèves en classe et à distance **Pôle 7** : Pôle découvertes (mini conférences et ateliers)
3ème 1/2 journée MATIN 09h30-12h30	09h30 – 11h00 **Table ronde : «Transitions, confrontations ou complémentarités entre numérique et non numérique dans les apprentissages»** Animation Jean Charles Catteau : - Bruno Devauchelle, Formateur, Chercheur, Université de Poitiers - Patricia Champy-Remoussenard, Professeure en sciences de l'éducation – Université de Lille - Marie-Claire Thomas, École normale supérieure de Lyon – Directrice adjointe à l'Institut français de l'éducation - Jean-Charles Cailliez, Vice-président de l'Université catholique de Lille, professeur de biologie moléculaire - Patrick Rayou, Professeur émérite en sciences de l'éducation – Université Paris 8 11h00 – 12h30 Temps pour des échanges en établissement
4ème 1/2 journée APRES-MIDI 14h00-18h00 avec une pause	**Pôle 4** : Organisation et innovation **Pôle 5** : Pour une cohérence éducative renouvelée **Pôle 6** : L'accessibilité numérique au sein de dispositifs inclusifs **Pôle 7** : Pôle découvertes (mini conférences et ateliers)
5ème 1/2 journée MATIN 09h30-12h30	Dédoublement des pôles (en fonction des demandes et des disponibilités des intervenants)

5ème 1/2 journée APRES-MIDI 14h00-15h00	**Grand témoin** – Pascal Marquet – Président du Comité national d'expertise de l'innovation pédagogique **Clôture** par la DGER

Les productions par pôle seront diffusées ultérieurement sur le site Pollen https://pollen.chlorofil.fr

2. DATE ET LIEU DE FORMATION

La formation se déroulera :

du mercredi 31 mars à 09h30 au vendredi 2 avril 2021 à 15h00
(accueil pour la formation à distance à partir de 09h00)

Date limite d'envoi/Clôture des inscriptions pour les pôles : 18 février 2021

3. MODALITES D'ORGANISATION DE LA FORMATION

3.1. Responsabilité respective des acteurs

3.1.1. l'institut Agro - Montpellier support de la formation

A ce titre, il est chargé :

- de construire la réponse pédagogique en liaison avec l'ensemble des intervenants (autres établissements d'enseignement, DGER, IEA, autres…)
- d'assurer l'organisation matérielle de la formation (réservation et mise à disposition des salles virtuelles et du matériel nécessaire, mise en ligne des supports de formation…) et les coûts pédagogiques associés ;
- d'assurer pour l'ensemble des participants, la transmission des liens de connexion
- d'assurer pour les pôles :
    - le suivi des inscriptions par listes envoyées par chaque DRAAF/DAF et chaque union nationale fédérative de l'enseignement privé (CNEAP, UNREP, UNMFREO) ;
    - de valider les candidatures en tant que structure organisatrice ;
    - de transmettre aux participants les courriels d'invitation sous format PDF accompagnés des documents nécessaires ;
    - d'enregistrer, dans SAFO la présence de tous les stagiaires des établissements publics ayant suivi la formation (sur la base des listes de présence des participants) ;
    - de transmettre aux participants les originaux des attestations de participation ;
    - de transmettre à la DGER/DAT un bilan de l'action conduite.

3.1.2. les DRAAF/DAAF

Les DRAAF/DAAF sont chargées :

- d'assurer la communication auprès des établissements publics et privés de l'existence de cette action de formation ;
- de veiller à ce que chaque agent des établissements publics dispose de son code SAFO (cf. 4.1. ci-dessous ;
- de gérer les listes d'inscription aux pôles pour les agents de l'enseignement agricole public en tenant compte du volume maximal indiqué dans la répartition prévisionnelle par région jointe en annexe.

4. MODALITÉS PRATIQUES D'INSCRIPTION

Pour toute question, l'institut Agro - Montpellier peut être joint par courriel, en précisant le nom de la formation «Rencontres de l'innovation pédagogique» à l'adresse suivante : martine.pedulla@supagro.fr et elodie.piemonte@supagro.fr

4.1. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements publics (EPLEFPA)

Les inscriptions aux rencontres s'effectuent de la manière suivante :

4.1.1 Pour les agents disposant d'un code SAFO, **et dont le profil SAFO a été mis à jour en cas de changement d'établissement à la rentrée 2020**

Chaque DRAAF/DAAF établit la liste nominative des agents des EPLEFPA (enseignants, formateurs, CPE et personnels de direction) selon le volume maximal indicatif mentionné dans la répartition prévisionnelle par région (**cf. Annexe 1**) en indiquant impérativement les informations suivantes :
Nom, Prénom, Code SAFO agent, Structure, Fonction et adresse électronique.

Cette liste sera transmise par courriel *IMPERATIVEMENT* **avant le 18/02/2021** à l'institut Agro - Montpellier à martine.pedulla@supagro.fr et elodie.piemonte@supagro.fr

Une fois la liste reçue par l'institut Agro - Montpellier, un courriel sera envoyé aux inscrits dans lequel un lien leur permettra de choisir leurs priorités de participation pour les pôles.
Suite à leur réponse, une confirmation définitive d'inscription "valant invitation" sera envoyée aux participants accompagnée d'informations complémentaires (programme détaillé, adresses des salles virtuelles...).

Attention **:** les inscriptions individuelles ou en provenance des établissements **ne seront pas prises en compte.**

4.1.2. Pour les agents ne disposant pas d'un code SAFO, **ou dont le profil SAFO n'a pas été mis à jour en cas de changement d'établissement à la rentrée 2020**

L'agent doit :
- télécharger la fiche de création d'un agent dans SAFO / mise à jour d'un agent déjà existant dans SAFO (sur http://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/modalites/inscription-a-une-formation/ ou **cf. Annexe 2**) ;
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement.

Le RLF transmet la fiche au DRFC de sa région qui procédera à la création ou à la mise à jour de l'agent dans SAFO, et à l'attribution d'un code SAFO.

Une fois l'agent créé ou la mise à jour effectuée, l'agent doit suivre la procédure explicitée paragraphe 4.1.1.

4.2. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements d'enseignement agricole privé et les cadres des fédérations nationales (CNEAP, UNREP, UNMFREO)

Chaque fédération nationale établit la liste des représentants des personnels des établissements privés, en veillant à inviter majoritairement des personnels d'enseignement et d'éducation selon le volume maximal indicatif mentionné dans la répartition prévisionnelle par fédération (**cf. Annexe 1**) ainsi que les cadres de sa fédération en indiquant impérativement les informations suivantes :
Nom, Prénom, Structure, Fonction et adresse électronique.

Cette liste sera transmise par courriel *IMPERATIVEMENT* **avant le 18/02/2021** à l'institut Agro - Montpellier à martine.pedulla@supagro.fr et elodie.piemonte@supagro.fr

Une fois la liste reçue par l'institut Agro - Montpellier, un courriel sera envoyé aux inscrits dans lequel un lien leur permettra de choisir leurs priorités de participation pour les pôles.
Suite à leur réponse, une confirmation définitive d'inscription "valant invitation" sera envoyée aux participants accompagnée d'informations complémentaires (programme détaillé, adresses des salles virtuelles...).

Attention **:** les inscriptions individuelles ou en provenance des établissements **ne seront pas prises en compte.**

4.3. Modalités d'inscription pour les personnels des DRAAF/DAAF, de l'administration centrale et autres établissements de droit public / ministères

Chaque structure invitée établit la liste des participants selon le volume indiqué dans la répartition prévisionnelle par région (**cf. Annexe 1**) en indiquant impérativement les informations suivantes :
Nom, Prénom, Structure, Fonction et adresse électronique.

Cette liste sera transmise par courriel *IMPERATIVEMENT* **avant le 18/02/2021** à l'institut Agro - Montpellier à martine.pedulla@supagro.fr et elodie.piemonte@supagro.fr

Une fois la liste reçue par l'institut Agro - Montpellier, un courriel sera envoyé aux inscrits dans lequel un lien leur permettra de choisir leurs priorités de participation pour les pôles.
Suite à leur réponse, une confirmation définitive d'inscription "valant invitation" sera envoyée aux participants accompagnée d'informations complémentaires (Programme détaillé, adresses des salles virtuelles...).

5. L'INSCRIPTION DANS LES BASES DE DONNÉES DE FORMATION (SAFO, EPICEA)

5.1. L'inscription dans la base de données SAFO pour les agents des établissements d'enseignement public (EPLEFPA)

Pour la gestion de ses actions de formation continue, l'institut Agro - Montpellier utilise l'outil de gestion SAFO mis en œuvre pour l'enseignement agricole à la demande de la DGER.

Cet outil permet la gestion des convocations, l'enregistrement et le suivi d'informations concourant à l'élaboration des statistiques nationales, régionales et locales de formation continue au niveau des personnels

de la communauté éducative de l’enseignement agricole.

En conséquence, le dossier de chaque agent sera abondé dans SAFO avec l’ensemble des indications relatives aux formations suivies au cours de la carrière.

5.2. L’inscription dans EPICEA pour les agents du ministère chargé de l’agriculture non affectés dans des établissements d’enseignement

L’institut Agro - Montpellier transmettra aux participants les originaux des attestations de participation à la formation, charge à eux de les transmettre au sein de leur structure aux personnes compétentes pour inscrire dans EPICEA Formation cette participation.

Le chef de service de l’enseignement technique

Luc MAURER

ANNEXE 1

REPARTITION DU NOMBRE MAXIMAL DE PARTICIPANTS

Délégations régionales établies par les DRAAF / DAAF	*Enseignants, formateurs, CPE, personnels de direction des EPLEFPA Personnels DRAAF/DAAF - SRFD/SFD*
Auvergne-Rhône-Alpes	50
Bourgogne-Franche-Comté	35
Bretagne	20
Centre-Val-de-Loire	30
Corse	10
Grand-Est	35
Guadeloupe	10
Guyane	10
Hauts-de-France	25
Ile-de-France	10
La Réunion	10
Martinique	10
Mayotte	5
Normandie	30
Nouvelle-Aquitaine	50
Nouvelle Calédonie et Polynésie Française	5
Occitanie	50
Pays-de-la-Loire	30
Provence-Alpes-Côte d'Azur	25
Fédérations de l'enseignement privé	*Personnels d'enseignement et d'éducation + Cadres des fédérations*
CNEAP	70
UNMFREO	70
UNREP	30
Administration centrale / Institutions	*Invités par la DGER, Agri-Montpellier*
DGER	10
Inspection Enseignement Agricole	10
Comité national d'expertise de l'innovation pédagogique	12
Participants du DNA (3 par établissement)	15
Animateurs, coordonnateurs et intervenants	70
Conférenciers	2

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

ANNEXE 2

Fiche de : ◯ Création d'un agent dans l'outil SAFO
◯ Mise à jour d'un agent déjà existant dans SAFO
(dans ce cas ne renseigner que les champs en gras et ceux à modifier)

Cette fiche concerne les personnels d'EPLEFPA, et hors EPLEFPA. Elle est destinée à permettre à l'agent d'être identifié dans SAFO et de pouvoir s'inscrire à une action de formation SAFO. Elle permet également la mise à jour des informations concernant les agents déjà existants dans SAFO.

Identification de l'agent

Code SAFO [1] :		
Nom :		
Nom de jeune fille :		
Prénom :		
Date de naissance :	Lieu de naissance :	Sexe ◯F ◯M
N° sécurité sociale :	**Catégorie :** ◯A ◯B ◯C	Corps :
Adresse Personnelle :		
Mail :		

Région d'affectation actuelle :
Région d'affectation antérieure :
Établissement d'affectation actuel :
Établissement d'exercice actuel : Adresse [2] : Mail institutionnel [2] :
Date d'entrée dans l'enseignement agricole :

◯ **Agent travaillant en EPLEFPA**		◯ **Agent hors EPLEFPA**	
Titulaire	◯	Enseignement agricole supérieur public	◯
Contractuel d'Etat (ACEN et ACER)	◯	MAA : administration centrale, établissements publics	◯
Contractuel sur budget d'établissement	◯	MAA : services déconcentrés	◯
Agent sous contrat de collectivité (TOSS…)	◯	Enseignement agricole privé	◯
Agent de droit privé (salariés d'exploitation…)	◯	Education nationale	◯
Stagiaire ENFA	◯	Autres (autre ministère, lycée maritime, collectivité…)	◯
Autre (contrats aidés…)	◯	[3]	

Renseignements complémentaires pour les agents d'EPLEFPA

Type de personnels			
Personnel de direction	◯	Personnel d'éducation et de surveillance	◯
Personnel administratif	◯		
Personnel d'enseignement	◯	Personnel TOSS	◯

Statut handicapé (MDPH) : ◯ Oui ◯ Non

Renseignements complémentaires pour les enseignants et formateurs en EPLEFPA

Diplôme obtenu le plus élevé [4]		
Exemple	*5*	*Licence*

Discipline(s) enseignées [4]						*Exemple discipline(s) enseignée(s)*	*13*				
Niveau(x) d'enseignement [4]						*Exemple niveau(x) d'enseignement*	*1*	*4*	*5*		

[1] En cas de mise à jour des informations concernant un agent déjà existant dans SAFO
[2] L'invitation sera envoyée à cette adresse (courrier ou mail)
[3] Document «aide à la création d'agent dans SAFO» disponible sur l'espace ressource de l'accès réservé www.safo.chlorofil.fr
[4] Voir nomenclature ci-après

Diplômes (1)	**Discipline enseignée (2)**	**Niveau d'enseignement (3)**
Niveau I 1 Ingénieur, Master 2 DEA, DESS 16 Doctorat 18 Autre diplôme niveau 1 **Niveau II** 4 Maîtrise 5 Licence 19 Autre diplôme niveau 2 **Niveau III** 7 BTS(A) 8 DUT, DEUG, DEUST 20 Autre diplôme niveau 3 **Niveau IV** 11 BAC 12 BTA 37 BP 21 Autre diplôme niveau 4 **Niveau V** 13 BEP(A) 39 BPA 14 CAP(A) 22 Autre diplôme niveau 5 **Autres** 46 Non connu	1 Agroalimentaire 2 Agroéquipements 3 Agronomie 4 Aménagement de l'espace 5 Biologie animale/zootechnie 6 Biochimie 7 Biotechnologies 8 Bureautique 9 Biologie végétale/phytotechnie 10 Comptabilité 11 Documentation 12 Écologie 13 Économie 14 Économie sociale 15 EPS 16 ESC 17 Français 18 Gestion 19 Histoire géographie 20 Informatique 21 Langues 22 Mathématiques et statistiques 23 Philosophie 24 Productions aquacoles 25 Productions forestières 26 Productions horticoles 27 Sciences biologiques 28 Sciences physiques 29 Techniques d'expression. et de communication 30 Techniques commerciales 31 Viticulture œnologie	1 BTSA 2 Prépa grandes écoles 3 CS niveau 3 4 Bac général 5 Bac technologique 6 BTA 7 Bac professionnel 8 CS niveau 4 10 BP 11 BEPA 12 CS niveau 5 14 4ème 3ème

ANNEXE 3

Listes des délégations régionales à la formation continue du MAA

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MAAF	
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	**Elsa TARAGO** elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr Chargés de formation : Laetitia COUVERT Corinne GERARD Francis SABIN Assistant : Patrice Weiss (Lyon)	DRAAF Auvergne – Rhône-Alpes Site Clermont Tél : 04 73 42 27 92 Tél : 04 73 42 27 76 Tél : 04 73 42 15 77 Tél : 04 73 42 15 06 Site Lyon Tél : 04 78 63 13 39
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	**Sylvaine RODRIGUEZ** sylvaine.rodriguez@agriculture.gouv.fr formation.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr Assistante : Françoise PICOT Apprentie assistante : Pauline BERRY	DRAAF Bourgogne – Franche-Comté Site Besançon Tél : 03 81 47 75 46 Tél : 03 81 47 75 38 Tél : 03 80 39 30 82
BRETAGNE	**Eric ROCABOY** eric.rocaboy@agriculture.gouv.fr formation.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr Assistantes : Laurence GUICHARD et Françoise RAFFRAY	DRAAF Bretagne (Rennes) Tél : 02 99 28 22 04 Tél : 02 99 28 22 85 Tél : 02 99 28 22 80
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	**Jean-Michel FRANÇOIS** jean-michel.francois@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr Chargée de mission : Mathilde GUERTIN Assistante : Katia BERTRANET	DRAAF Centre-Val-de-Loire (Orléans) Tél : 02 38 77 40 24 Tél : 02 38 77 40 27 Tél : 02 38 77 40 23
CORSE	**Véronique BERTOCHE** veronique.bertoche@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-corse@agriculture.gouv.fr	DRAAF Corse (Ajaccio) Tél : 04 95 51 86 74
GUADELOUPE	**Gabrielle ECHARD-LEBLANC** gabrielle.echard-leblanc@agriculture.gouv.fr Assistante : Marie-Ena BERNOS	DAAF de la Guadeloupe (Saint Claude) Tél : 05 90 99 09 81 Tél : 05 90 99 09 17
GRAND-EST	**Isabelle DE MAURAIGE** isabelle.de-mauraige@agriculture.gouv.fr formco.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr Assistantes : Stéphanie DESZEZ et Alain GILLET Assistante : Brigitte LECORNEY	DRAAF Grand-Est (Châlons) Tél : 03 26 66 20 25 Tél : 03 26 66 20 16 et 20 21 Site Strasbourg Tél : 03 69 32 50 66
GUYANE	**X** formation.DAAF973@agriculture.gouv.fr **Déléguée régionale GRAF** : **Josiane SARANT** josiane.sarant@educagri.fr	DAAF de Guyane (Cayenne) Tél : 05 94 29 70 77 LEGTA de Macouria Tél : 05 94 38 76 26
HAUTS-DE-FRANCE	**Sylvie-Anne REMY** sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr formco.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr Assistante : Sonia LESAGE (Amiens) Assistante : Nadine DEUWEL (Lille)	DRAAF Hauts-de-France (Amiens) Tél : 03 22 33 55 49 Tél : 03 22 33 55 39 Tél : 03 62 28 40 76
ILE-DE-FRANCE	**Robert KRIER-KOLYADA** formation.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr Assistante : Namada TETCHANA	DRIAAF Ile de France (Cachan) Tél : 01 41 24 17 78 Tél : 01 41 24 17 01

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MAAF	
MARTINIQUE	**Tania FATIER** tania.fatier@agriculture.gouv.fr	DAAF Martinique (Fort de France) Tél : 05 96 71 20 97
MAYOTTE	**Nadine FONTAINE** nadine.fontaine@agriculture.gouv.fr	DAAF de Mayotte (Mamoudzou) Tél : 02 69 63 81 37
NORMANDIE	**Véronique LEFEBVRE** veronique.lefebvre@agriculture.gouv.fr formation.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr Assistante : Hélène COURCELLE (Caen) Assistante : Isabelle GUEGAN (Rouen)	DRAAF Normandie (Caen) Tél : 02 32 18 95 23 Tél : 02 31 24 99 08 Tél : 02 32 18 94 29
NOUVELLE-AQUITAINE	**Mickael TRILLAUD** drfcp.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr Adjointe au délégué : Sandrine CHATENET Assistantes : Annick COMBROUZE et Betty PACHIN	DRAAF Nouvelle Aquitaine (Limoges) Tél : 05 55 12 92 22 Tél : 05 55 12 92 25 Tél : 05 55 12 90 34 et 92 73
OCCITANIE	**Mireille BASSOU** mireille.bassou@agriculture.gouv.fr Adjointe : Isabelle BABEAU Assistantes : Hélène ECHEVARRIA et Elisabeth BREYSSE Assistante : Corinne ULLDEMOLINS (Montpellier)	DRAAF Occitanie (Toulouse) Tél : 05 61 10 61 84 Tél : 05 61 10 61 18 Tél : 05 61 10 62 03 Tél : 05 61 10 62 66 Tél : 04 67 10 19 12
PAYS-DE-LA-LOIRE	**Bérengère KIRION** berengere.kirion@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr Assistantes : Michelle GUICHON et Françoise CASSARD	DRAAF Pays de la Loire (Nantes) Tél : 02 72 74 70 14 Tél : 02 72 74 70 15
PROVENCE–ALPES–CÔTE D'AZUR	**-Florence BRUNIER** florence.brunier@agriculture.gouv.fr formco.draaf-paca@agriculture.gouv.fr Chargée de mission : Christine PASSALACQUA Assistantes : Patricia PARAVISINI et Jean-Maxime SAYAH	DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur (Marseille) 06 88 27 87 82 Site Avignon 06 68 98 97 90 Site Marseille 04 13 59 36 33 et 36 41
REUNION	**Elodie SAVIGNAN** elodie.savignan@agriculture.gouv.fr formco.daaf974@agriculture.gouv.fr Assistante : Mariame ABDALLAH	DAAF de La Réunion (St Denis de La Réunion) Tél : 02 62 30 88 53 Tél : 02 62 30 89 47

Mise à jour le 05/08/2020

Retrouvez votre délégation à la formation continue et les coordonnées de l'ensemble des délégations sur le site FORMCO : http://www.formco.agriculture.gouv.fr/trouver-une-formation/delegations-formation/

